

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	4
- Programme par matière .....	4
- Prérequis entre cours .....	5
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	5
Informations diverses .....	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure .....	6
- Conditions d'admission .....	6
- Evaluation au cours de la formation .....	6
- Formations ultérieures accessibles .....	6
- Gestion et contacts .....	7
- Infos pratiques .....	7

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### **Introduction**

La mineure d'accès en information et communication vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de l'information et de la communication ;
- un accès direct au master en information et communication (moyennant compléments de formation éventuels)

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des sciences de l'information et de la communication, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct au master en sciences de l'information et de la communication, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en information et communication.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les sciences de l'information et de la communication, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de l'information et communication.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique aux sciences de l'information et de la communication, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de l'information et communication.
3. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique aux sciences de l'information et de la communication avec rigueur.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique d'information ou de communication, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences économiques

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

## Programme par matière

Les étudiants inscrits à la mineure en Information et Communication ne suivent que la **partie magistrale** des cours et **sont dispensés des travaux pratiques**.

- Obligatoire  
 △ Activité non dispensée en 2017-2018  
 ⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018  
 ☒ Au choix  
 ⊖ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018  
 ■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits, qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année.

Bloc  
annuel  
2 3

## o Cours obligatoires (15 crédits)

○ LCOMU1121	Sémiotique générale	Philippe Verhaegen	30h	5 Crédits	2q	x	
○ LCOMU1124	Enjeux contemporains de l'information et de la communication	Philippe Marion	30h	5 Crédits	1q	x	x
○ LCOMU1211	Théories en information et communication	Amandine Degand Amandine Degand (supplée Benoît Grevisse) Benoît Grevisse	30h+20h	5 Crédits	2q	x	x

## o Deux cours (10 crédits)

parmi

☒ LCOMU1126	Anthropologie de la communication	Gérard Derèze	30h	5 Crédits	2q	△	x	x
☒ LCOMU1313	Narratologie	Joëlle Desterbecq Marc Lits	30h	5 Crédits	2q		x	x
☒ LCOMU1327	Analyse sémio-pragmatique des médias ■	Baptiste Campion (supplée Philippe Verhaegen) Philippe Verhaegen	30h+10h	5 Crédits	2q			x

## ☒ Un cours (5 crédits)

parmi

☒ LCOMU1224	Structures socio-économiques des médias	Frédéric Antoine	30h+10h	5 Crédits	2q		x	x
☒ LCOMU1322	Droit des médias et de la communication	François Jongen	30h	5 Crédits	1q		x	x
☒ LCOMU1323	Presse, journalisme et société ■	Benoît Grevisse	30h	5 Crédits	1q		x	x
☒ LCOMU1325	Communication et organisation ■ <i>ne se donne pas en 2018-2019</i>	François Lambotte Emmanuel Wathelet (supplée François Lambotte)	30h	5 Crédits	1q		x	x
☒ LCOMU1328	Médias, cultures et éducation ■ <i>ne se donne plus à partir de 2018-2019</i>	Sarah Sepulchre Patrick Verniers	30h	5 Crédits	1q		x	x

## Prérequis entre cours

---

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme lcomu100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

## Cours et acquis d'apprentissage du programme

---

Pour chaque programme de formation de l'UCL, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

## Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sociologie et anthropologie [ prog-2017-soca1ba ]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [ prog-2017-farm1ba ]
- > Bachelier en sciences religieuses [ prog-2017-reli1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [ prog-2017-germ1ba ]
- > Bachelier en philosophie [ prog-2017-filo1ba ]
- > Bachelier en sciences mathématiques [ prog-2017-math1ba ]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [ prog-2017-ecge1ba ]
- > Bachelier en droit [ prog-2017-droi1ba ]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [ prog-2017-edph1ba ]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [ prog-2017-spol1ba ]
- > Bachelier en histoire [ prog-2017-hist1ba ]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ prog-2017-huso1ba ]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [ prog-2017-arke1ba ]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [ prog-2017-fsa1ba ]
- > Bachelier en sciences informatiques [ prog-2017-sinf1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [ prog-2017-clas1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [ prog-2017-rom1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [ prog-2017-lafr1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [ prog-2017-hori1ba ]
- > Bachelier en sciences biomédicales [ prog-2017-sbim1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [ prog-2017-roge1ba ]

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure s'adresse prioritairement aux étudiants des programmes de bachelier en sciences humaines et sociales. Les étudiants des programmes de bachelier en sociologie et anthropologie, en sciences politiques, en économie, en gestion, en droit, en lettres ou en psychologie pourront naturellement y trouver un intérêt de formation complémentaire. Il convient également de souligner que la problématique de l'information, de la vulgarisation et de la médiatisation des connaissances fait de cette mineure une offre pertinente pour des étudiants des programmes de bachelier en sciences, agronomie, médecine ou sciences exactes.

L'admission à la mineure se fera sur concours, les candidats étant invités à présenter un projet de formation. L'établissement d'un dispositif de sélection sur la base de différents critères permettra de départager les candidats. Les critères seront, entre autres, la motivation du candidat et la cohérence de son projet de formation.

Les étudiants désirant s'inscrire doivent adresser par mail une lettre de motivation reprenant leur projet de formation au Coordinateur pédagogique de l'Ecole de Communication : Valérie.Loutsch@uclouvain.be

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

## - Accès direct au Master en information et communication pour

- le bachelier en Sociologie et en Anthropologie
- le bachelier en Sciences politiques
- le bachelier en Sciences économiques et de gestion
- le bachelier en Sciences humaines et sociales

## - Accès sous conditions pour :

- le bachelier en Droit :

il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication :

COPS1114

Statistique et éléments de probabilité [30h+30h] (5 crédits)

N.

sauf si il a déjà suivi un cours équivalent.

- le bachelier en Histoire, en Langues et Littératures romanes, en Langues et Littératures modernes :
- il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication les cours suivants :

COPS1114

Statistique et éléments de probabilité [30h+30h] (5 crédits)

N.

COPS1115

Economie politique (1ère partie) [45h+15h] (5 crédits)

N.

## GESTION ET CONTACTS

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPO/SESP

Bureau du premier cycle ([SESP](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sesp>)

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ([ESPO](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/espo>)

Secteur des sciences humaines ([SSH](#)) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh>)

SESP

Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 41 16](tel:+32210474116) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 45 61](tel:+32210474561)

Personne(s) de contact

- Valérie Loutsch

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

## INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: Fr. Antoine

Personne de contact : [Valérie Loutsch](#)

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

## 2. Admission à la mineure

Il convient d'envoyer une lettre motivée (d'une page) à Madame Valérie Loutsch

## 3. Inscription à la mineure

### *En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

### *En troisième bloc annuel*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

## 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au deuxième bloc annuel du programme de bachelier disponible sur le web.

## 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

## Horaire des cours

### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)

### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée du deuxième bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

#### *Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

#### *Anticiper des cours :*

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc annuel suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

#### *Assumer le conflit d'horaires :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

#### *Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :*

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

## *Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay [delannay@sesp.ucl.ac.be](mailto:delannay@sesp.ucl.ac.be)

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, [rotsaert@sspo.ucl.ac.be](mailto:rotsaert@sspo.ucl.ac.be) : 010474996



#### inscription aux activités de la mineure

##### 1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

##### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

##### 3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

#### Supports disponibles

##### 1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours

##### 2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

#### Organisation des examens

##### 1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

##### 2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://uclouvain.be/espo-mineures.html> (<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>)